



SYNDICAT DE BRETAGNE DES ARTISTES MUSICIENS C.G.T.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.
Téléphone : 02 99 65 45 90 – Télécopie : 02 99 65 24 98 – Courriel : sbamcgt@yahoo.fr

Siège :

12 square Vercingétorix
CS 34335
35043 RENNES CEDEX

82 boulevard Cosmao du Manoir
56100 LORIENT
2 place Edouard Mazé
29200 BREST

17 rue Vicairie
22000 SAINT BRIEUC

COMMUNIQUE DE PRESSE SBAM-CGT SFA-CGT

Depuis plusieurs semaines, un avant-projet de loi en chantier de la DMDTS, intitulé "De la participation des amateurs à des représentations du spectacle vivant" a déclenché une grande émotion dans les milieux des associations culturelles bretonnes, des institutions et des partis politiques. Précisons tout de suite que le SBAM-CGT et le SFA-CGT ont participé à des réunions de réflexion avec les fédérations culturelles bretonnes sous l'égide de la Drac afin de faire des propositions qui répondent à la problématique locale. Il s'agit d'un document de travail et de réflexion.

La réglementation actuelle est obsolète mais applicable !

Ce projet vise à remplacer un précédent décret datant de 1953 qui maintenait les pratiques amateurs (musique, théâtre, danse...) dans un carcan devenu insupportable pour beaucoup. C'est pourtant sur la base de ce vieux texte que des entreprises commerciales de spectacles sont contrôlées et que des associations amateurs se retrouvent dans l'illégalité. Curieusement, l'avant-projet fait l'objet de tant d'opprobres alors qu'il pourrait représenter un progrès certain en comparaison de la législation actuelle. Soulignons, parmi les propositions, les possibles avancées suivantes :

- La pratique amateur du spectacle vivant pourrait être ouverte aux artistes individuels et non plus uniquement aux associations d'artistes déclarées ;
- Les quotas de production de spectacles amateurs et des limites géographiques à leur diffusion n'existeraient plus ;
- La totale liberté de se produire dans toute manifestation du secteur non lucratif serait garantie ;
- La possibilité pour des artistes amateurs, seuls ou en groupe musical, théâtral ou chorégraphique, de se produire dans le cadre de spectacles professionnels, sous certaines conditions qui resteraient à définir.

Dans les autres cas, il autoriserait les artistes amateurs à se produire dans des productions du secteur lucratif : à leur rencontre, les producteurs seront tenus d'appliquer la législation sociale et le droit d'auteur, ce qui semble tout à fait normal.

On peut ne pas être d'accord avec ce projet.

Le SBAM-CGT et le SFA-CGT constatent que de nombreuses collectivités territoriales (des communes à la région) assujettissent maintenant les subventions accordées aux artistes professionnels à des opérations qui relèvent plus de l'action sociale que de la création artistique : travail avec les écoles, les centres sociaux, les hôpitaux, les quartiers, les privés d'emploi, répétitions publiques, stages, animations en tout genre... Ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir aux vrais besoins des populations, frappées de plein fouet par les politiques drastiques de réductions de fonds publics, d'impôts, de cotisations sociales, bref de ce qui devrait traduire la solidarité d'une société qui fabrique tant de richesses ? Disons le : ce n'est pas le rôle des artistes de remplacer les travailleurs sociaux. Pour autant, les passerelles existent, encouragées par la puissance publique. Les organisations politiques et les élus qui impulsent ces politiques culturelles du pansement social doivent prendre leurs responsabilités.

Pas d'esclavage culturel.

Le SBAM-CGT et le SFA-CGT, comme toute organisation CGT, portent des revendications concrètes pour que le champ du spectacle amateur soit réellement pris en compte dans les politiques publiques, y compris en matière d'accès à des infrastructures dignes de ce nom. Ce sont les orientations de la CGT. Toutefois, il n'est pas non plus question que les entreprises de spectacles du secteur lucratif, même si elles sont bretonnes, puissent bénéficier

demain d'une main d'œuvre bénévole ou rémunérée illégalement. A cela, le Le SBAM-CGT et le SFA-CGT seront toujours opposés.

Mais la désinformation et l'intoxication ne régleront rien.

Il est faux de laisser croire que les artistes amateurs devront désormais être tous déclarés. Il est faux de dire que les festivals, les fêtes bretonnes organisées par des associations vont être obligées de salarier les artistes amateurs. De plus, on mélange allègrement artistes amateurs et bénévoles associatifs qui seraient, eux aussi, salariés à terme... Plus le mensonge est gros, plus l'ignorance est importante et mieux ça passe ! Toutes les formations politiques, de droite à gauche, se poussent du coude pour pourfendre le "jacobinisme" qui serait prêt à mettre à mal la culture bretonne !

Derrière associations et politiques, la main du profit tire les ficelles.

La possibilité nouvelle pour les artistes amateurs de se produire en toute liberté, seuls ou en ensembles, sans être affiliés à un quelconque groupement ou fédération ou structure associative peut ne pas satisfaire des organisations qui, jusqu'à présent, se partageaient le contrôle de secteurs entiers d'artistes amateurs. Il est clair également que cette proposition ne fait pas l'affaire d'une partie du patronat du spectacle vivant de Bretagne. Les grosses entreprises du créneau "évènementiel spectacle celtique" y voient là une menace sur leurs activités. (En mars 2009, une telle manifestation se déroulera au POPB, salle de 17000 places. Les entrées seront vendues de 33 à 72 euros.) Pour autant, ces producteurs ne s'expriment pas officiellement dans le débat. De surcroît, certaines fédérations peuvent trouver auprès de ces producteurs quelques avantages de gestion. Aussi, dans un tel contexte, les organisations culturelles bretonnes, mais aussi les organisations politiques, sont instrumentalisées (Ne s'instrumentalisent-elles pas mutuellement et réciproquement ?) par ce business qui fait de "l'identité culturelle bretonne" et de la "celtitude" un lucratif fond de commerce économique et politique.

Malgré l'échéance prochaine des élections régionales, il faut se ressaisir.

Face à ce lamentable spectacle, Le SBAM-CGT et le SFA-CGT appellent les organisations politiques (y compris celles qui, en période électorale, se rappellent que la CGT est la première organisation des artistes dans cette région) à se calmer, à relire les textes en vigueur et à les comparer à ceux travaillés par les représentants des organisations représentatives de l'éducation populaire de ce pays, des organisations professionnelles et des collectivités territoriales. La motion votée à l'unanimité par les élus du Conseil Régional de Bretagne relève pour le moins ou de l'ignorance ou de la démagogie.

Le SBAM-CGT et le SFA-CGT invitent également les fédérations culturelles bretonnes à reprendre les discussions de travail multipartites sous les auspices de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne. Les élus, invités, toujours absents, devraient y participer et tenter de comprendre, plutôt que suivre les invectives du populisme le plus étroit.

Le SBAM-CGT et le SFA-CGT déplorent le silence des syndicats d'employeurs de Bretagne (PRODISS, SYNDEAC, SMA...) qui n'ont jamais manqué de se plaindre de la concurrence déloyale que représentent certains évènements-spectacles. Ils y voient, à juste raison, une forte concurrence déloyale, à moins de considérer le dumping social comme la forme d'emploi à proposer maintenant dans le secteur du spectacle vivant.

En organisations responsables, le SBAM-CGT et le SFA-CGT restent ouverts à toutes négociations avec toutes les parties concernées, qui permettront d'avancer et de faire en sorte que les artistes amateurs puissent s'exprimer et aux artistes professionnels de vivre de leurs métiers.

Rennes, le 5 septembre 2008

Pour le SBAM-CGT
Gilles GRALL

Pour le SFA-CGT
Jean BARRIER